



FFvolley

**CONSEIL SUPERIEUR DNACG
(visioconférence et téléconférence)
PROCES-VERBAL N°2 DU 31 MARS 2021**

SAISON 2020/2021

Présents :

Jacques LAGNIER, Président

Sabine FOUCHER, Philippe LAMOTTE, Michel LEGER, Marc LE NERRANT, Laurent MOREUIL, Hubert TUILLIER

Assiste :

Alicia RICHARD (Juriste)

Conformément à l'article 2.1 du Titre 2 du Règlement de la DNACG, les membres du Conseil Supérieur de la DNACG ont été nommés par le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Volley du 26 février 2021 et le Conseil de Surveillance de la FFvolley lors de sa consultation électronique du 28 février au 2 mars 2021.

Le 31 mars 2021, le Conseil Supérieur de la DNACG s'est réuni sur convocation régulière de ses nouveaux membres par visioconférence et téléconférence.

Conformément à l'article 1.5 du Titre 1 du Règlement de la DNACG, les membres du Conseil Supérieur ont procédé à la désignation de leur nouveau Président : **M. Jacques LAGNIER.**

Jacques LAGNIER

Président du Conseil Supérieur de la
DNACG

Présenté au Conseil d'Administration du 22/05/2021

Date de diffusion : 08/04/2021

Auteur : Jacques LAGNIER